

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Excusés : 2

Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-NEUF JUIN, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame TCHERKEZOV - Monsieur RACCAH .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Madame DE ALMEIDA.

<u>POUVOIRS :</u>	Madame TCHERKEZOV	à	Monsieur BORD
	Monsieur RACCAH	à	Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Direction du département technique

Objet: Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit entre le SIPPEREC et la ville de Pontault-Combault

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du SIPPEREC,

VU la délibération du comité syndical du SIPPEREC n°2019-10-42 du 15 octobre 2019 relative aux modalités de mise en œuvre de la compétence « infrastructures de charge »,

VU la délibération n°2024-09-30 du 30 septembre 2024 relative à l'adhésion de la commune de Pontault-Combault à la compétence « infrastructures de charge » du SIPPEREC,

VU le projet de convention annexé à la délibération,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Pontault-Combault de poursuivre ses actions en faveur de la transition écologique et de la mobilité douce,

CONSIDERANT que l'implantation de nouvelles bornes de recharge électrique par le SIPPEREC nécessite une autorisation d'occupation des parcelles concernées,

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financière de cette mise à disposition, et de présenter le projet prévisionnel de déploiement (annexe 1) ainsi que le procès-verbal d'état d'entrée des lieux (annexe 2),

CONSIDERANT que la présente convention est consentie à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée de quinze (15) ans à compter de sa date de signature, et reconductible d'un commun accord entre les parties par voie d'avenant,

CONSIDERANT que lorsque la convention prend fin, pour quelque motif que ce soit, le SIPPEREC restitue le bien libre de toute occupation et en état normal de propreté, à ses frais,

CONSIDERANT que cette convention fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 18 juin 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit entre le SIPPEREC et la commune de Pontault-Combault.

AUTORISE le maire à signer les avenants et tous documents afférents à cette convention.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 3 juillet 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260703-2026_06_29-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026
Publication : 06/07/2026